



## Demande d'annulation de vente d'un véhicule

Par **nannou**, le **16/04/2009** à **11:07**

Bonjour,

Mon fils a acheté un véhicule en août 2008 auprès d'un particulier.

Lors de la vente ce dernier a fait croire qu'il avait oublié sa carte grise et qu'il la restituerait le lendemain.

A ce jour mon fils n'a toujours pas pu faire sa carte grise puisque le vendeur (qui venait d'acheter, lui-même, ce véhicule) n'avait pas fait sa carte grise. Nous avons donc porté plainte. Le vendeur doit passer au tribunal s'il ne fait pas sa carte grise. Aujourd'hui, ils sont allés tous les deux à la préfecture pour faire leur carte grise. On leur a refusé, car le contrôle technique a plus de six mois.

Le vendeur ne veut pas refaire le contrôle technique et mon fils voudrait annuler la vente du véhicule.

Est-ce possible ? Que doit-il faire ?

Merci de bien vouloir me répondre rapidement.

Nannou